Autorisation d’utilisation de photographies à l’usage du SEJ

\_\_

A l’intention des chef-fe-s de projet soutenus par la DSAS

|  |  |
| --- | --- |
| Nom       | Prénom       |
| Autorise le Service de l’enfance et de la jeunesse (SEJ) d’utiliser les photos du projet pour les usages suivants : [ ]  Diverses publications papiers du Bureau de promotion des enfants et des jeunes[ ]  Publications sur internet[ ]  Publications sur les réseaux sociaux[ ]  Présentation en public lors d’expositions |
| Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée.Le/la chef-ffe de projet peut décider de demander une telle autorisation aux participant-e-s du projet. |
| Lieu, date      | Signature      |